



POLITIQUE DES DROITS HUMAINS

JUIN 2025 Rév.3



INTRODUCTION

La présente Politique des Droits Humains exprime l'engagement de Plan B Group en faveur **du respect, de la protection et de la promotion des droits humains** dans l'ensemble de ses activités et relations professionnelles.

Elle vise à **définir la position et les principes d'action de Plan B Group en matière de droits humains**, conformément aux principaux instruments internationaux, notamment:

- **Les droits énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme** (incluant la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels);
- **Les principes relatifs aux droits fondamentaux tels que définis dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail** relative aux principes et droits fondamentaux au travail;
- **Les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies.**

Par ailleurs, Plan B Group renforce son engagement en faveur des droits humains à travers sa contribution aux Objectifs de Développement Durable, dans le cadre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda canarienne de Développement Durable 2030.

Nous partageons une vision commune: transformer chaque environnement pour l'améliorer et contribuer à un avenir plus durable.

Équipe de Plan B Group

**Un modèle
de conseil**

différent

DOMAINES D'APPLICATION

La présente politique s'applique à l'ensemble des activités de Plan B Group, quelle que soit leur nature ou le lieu où elles sont réalisées. **Plan B Group s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains** dans sa sphère d'influence, en incluant l'équipe, les clients, les fournisseurs, les partenaires commerciaux, ainsi que la société en général à laquelle s'adressent ses actions et projets.

Nous établissons cette politique des droits de l'homme pour cultiver nos valeurs, la coexistence et le respect.

CONFIDENTIALITÉ
ET PROTECTION
DES DONNÉES

1

2

3

4

5

CONDITIONS DE
TRAVAIL
DÉCENTES

SANTÉ ET
SÉCURITÉ
AU TRAVAIL

LIBERTÉ
D'EXPRESSION ET
D'OPINION

CONDAMNATION
DU TRAVAIL FORCÉ
ET DU TRAVAIL DES
ENFANTS

10 PRINCIPES D'ACTION EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

du Plan B Group

ÉGALITÉ DES
CHANCES ET
NON-DISCRIMINATION

DIFFUSION ET
COMMUNICATION

6

7

8

9

10

LIBERTÉ
D'ASSOCIATION ET
DROIT À LA
NÉGOCIATION
COLLECTIVE

PRÉVENTION DU
HARCÈLEMENT ET
DE LA VIOLENCE

CONFORMITÉ
RÉGLEMENTAIRE

1

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Plan B Group respecte et garantit le **droit à la confidentialité de toutes les personnes et organisations avec lesquelles elle interagit**, et elle s'engage à faire un usage approprié des données personnelles et des informations collectées dans le cadre des projets qu'elle développe.

2

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET D'OPINION

Plan B Group promeut, dans le cadre de son action, le **droit à la liberté d'opinion, d'information et d'expression**, en favorisant un environnement dans lequel la diversité des points de vue est valorisée au sein de l'organisation, et en encourageant une communication réciproque avec ses parties prenantes.

3

CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES

Plan B Group garantit des **conditions de travail décentes, sûres et favorables**, en assurant une rémunération juste fondée sur le principe d'une rétribution équitable. Elle promeut également l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, elle veille au respect du droit au repos, à la déconnexion numérique, au temps libre et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

4

CONDAMNATION DU TRAVAIL FORCÉ ET DU TRAVAIL DES ENFANTS

Plan B Group condamne explicitement et **rejette toute forme de travail forcé ou obligatoire, en particulier le travail des enfants**, dans le respect des droits de l'enfant dans les régions où elle mène ses activités.

5

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Plan B Group veille à garantir **un environnement de travail sûr et sain pour son personnel**, à travers l'adoption de procédures et de normes en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

6

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DROIT À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Plan B Group respecte **le droit des travailleurs et travailleuses à s'organiser et à participer à des processus de négociation collective**, conformément aux normes juridiques internationales.

7

ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION

Plan B Group garantit **l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi et d'évolution professionnelle**, sans aucune discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine sociale, l'état civil ou la condition sociale.

8

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE LA VIOLENCE

Plan B Group s'engage activement à **prévenir et à agir contre toute forme de harcèlement, d'abus ou d'intimidation**, en promouvant un environnement de travail fondé sur le respect et l'égalité. Elle met à disposition des canaux de signalement confidentiels.



<http://canaldedenuncias.online/>

9

DIFFUSION ET COMMUNICATION

Plan B Group s'engage à rendre sa **Politique des Droits Humains publique et accessible** afin qu'elle soit connue de ses parties prenantes, en utilisant les canaux de communication appropriés pour en garantir la diffusion et la bonne compréhension.

10

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Plan B Group s'engage à **soutenir et à respecter la protection des droits humains reconnus au niveau international**, en assurant le respect de la réglementation en vigueur ainsi que la mise en œuvre de bonnes pratiques dans ce domaine.

RÉVISION ET MISE À JOUR

La présente politique sera évaluée tous les deux ans ou, à défaut, lorsqu'il surviendra des changements significatifs dans la gestion organisationnelle de Plan B Group.



**Un modèle
de conseil
*différent***

Contactez-nous

 www.planbgroup.es |  info@planbgroup.es